



A l'intention des parents des élèves de 7P
Collège de Villamont

**Accueil individualisé durant la pause de midi
pour les élèves de 7P (avec contrôle des présences)**

ANNÉE SCOLAIRE 2019 – 2020

Tout au long de l'année, les élèves du collège de Villamont ont la possibilité de rester sur le site scolaire pendant la pause de midi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le réfectoire, situé sur le côté de la cour, leur permet de se restaurer et de se détendre. Les élèves peuvent également se rendre à la bibliothèque scolaire dès 13h, ainsi que dans les parties aménagées à l'extérieur des bâtiments. Une équipe d'animation parascolaire y assure un accueil et une présence bienveillante pour tous les élèves. Cette prestation est organisée par le Service des écoles primaires et secondaires, en partenariat avec la direction de l'établissement de Villamont.

Pour les familles qui le souhaitent, un **accueil individualisé - avec encadrement et contrôle de présences - est proposé aux élèves de 7P durant la première partie de l'année scolaire** (dès le lundi 26 août 2019 et jusqu'au 20 décembre 2019). Cette prestation est gratuite et facultative, mais pour des raisons d'organisation, **nécessite une inscription**. Elle se déroule de la manière suivante :

- Accueil à 12h00 dans la cour de récréation et contrôle de présence. En cas d'absence non excusée, le parent responsable est averti par téléphone.
- Coin cafétéria réservé pour le groupe : le repas se prend sous la surveillance de l'animateur parascolaire référent. L'enfant peut acheter son repas sur place ou venir avec son pique-nique (micro-ondes, couverts et carafes d'eau à disposition).
- Les animateurs/trices parascolaires proposent des activités selon les envies des enfants, après le moment du repas et jusqu'à 13h30.
- Un contrôle des présences à 13h30 est effectué avant le départ en classe.

Cet accueil individualisé s'adresse exclusivement aux élèves de 7P aux conditions suivantes :

- Les parents s'engagent à annoncer à l'animateur parascolaire référent toute absence de leur enfant ou cas échéant, l'élève lui apporte un mot d'excuse signé (un numéro de contact sera transmis aux élèves inscrits).
- L'enfant ne peut pas quitter le groupe sans autorisation et participe à la prestation dans son entier.
- L'offre est assurée sous réserve de 10 inscriptions au minimum.

Dès janvier 2020 et jusqu'à la fin de l'année scolaire, les animateurs/trices parascolaires continueront à assurer une présence bienveillante pour l'ensemble des élèves durant la pause de midi et proposeront différentes animations, mais sans contrôle de présence.

Lausanne, juillet 2019

Fabienne De Pietro
Adjointe administrative

Place Chauderon 9
Case postale 5032
1002 Lausanne
tél. 021 315 64 18
fabienne.depietro@lausanne.ch
www.lausanne.ch/scolarité

Accueil avec encadrement destiné aux élèves de 7P de 12h00 à 13h30

REGLEMENT

Attitude générale

- Les élèves ont une attitude correcte et polie, aussi bien envers les adultes qu'envers leurs camarades.
- Ils s'abstiennent de tout acte de violence physique et verbale.
- Ils respectent les règlements internes du bâtiment scolaire et de l'établissement.
- Ils obéissent aux adultes responsables des activités et s'engagent à se conformer à leurs exigences.

Déroulement des activités

- Après le repas de midi, les élèves inscrits restent dans le périmètre défini par l'animateur parascolaire référent. Ils peuvent quitter le groupe après en avoir averti l'animateur parascolaire référent, pour se rendre à d'autres activités organisées dans l'établissement (cours facultatifs, bibliothèque...).
- Les élèves **participent** à la remise en ordre de l'espace mis à disposition : vaisselle, matériel, tables, chaises, propreté.
- Les parents qui ne souhaitent plus bénéficier de la prestation d'accueil individualisé (contrôle de présence de leur enfant) sont priés de l'annoncer par écrit, au secrétariat de l'établissement. Ils peuvent le faire en tout temps.

Tout élève qui ne respecte pas le règlement ci-dessus risque une exclusion qui sera communiquée aux parents.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Accueil individualisé (contrôle des présences) pour les élèves de 7P
du lundi 26 août au vendredi 20 décembre 2019
à remettre à l'animateur parascolaire référent (au réfectoire)

Par le présent bulletin, j'inscris mon enfant à l'accueil individualisé avec contrôle des présences (de 12h à 13h30) les jours suivants :

lundi
mardi
jeudi
vendredi

L'inscription pour les repas chauds (CHF 8.- l'unité) se fait séparément au moyen du formulaire d'inscription pour les repas ci-joint.

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

N° de classe :

Maître-sse de classe :

Nom de la personne responsable :

Téléphone portable de la personne responsable de l'enfant:

Dès janvier 2020, je prends note qu'il n'y aura plus de contrôle des présences.

Remarques

.....
.....

Date : Signature de la personne responsable :